

Décision n° 4 NOM du 20 février 1959

Le Président de la République,

Vu l'article 56 de la Constitution ;

Vu l'ordonnance n° 58-1067 du 7 novembre 1958, modifiée par l'ordonnance n° 59-223 du 4 février 1959, portant loi organique sur le Conseil constitutionnel et notamment ses articles 1^{er} et 2,

Décide :

M. Léon NOEL est nommé Président du Conseil constitutionnel.

Fait à Paris, le 20 février 1959.

C. DE GAULLE.

Journal officiel du 21 février 1959, p. 2211

Recueil, p. 39